

BATISEC

Février 2021

Chère lectrice, cher lecteur

Vous recevrez des informations sur les sujets suivants :

- [Actualisation des mesures de protection contre le coronavirus sur les chantiers](#)
- [Suva « Autocontrôle »](#)
- [Offre de cours en ligne BATISEC](#)
- [Batisec Secrétariat](#)

Actualisation des mesures de protection contre le coronavirus sur les chantiers

Les mesures de protection de la population face à la COVID-19 sont adaptées en permanence en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. L'application de la réglementation actuelle sur les chantiers, où plusieurs personnes et entreprises se côtoient, repose sur une combinaison de plusieurs facteurs que les travailleurs doivent connaître.

Nous avons résumé pour vous l'ensemble des mesures actuelles de protection les plus importantes sur les chantiers:

- Masques en intérieur
Le port du masque est obligatoire à l'intérieur lorsque plusieurs personnes sont présentes dans une pièce.
- Véhicules d'entreprise:
Le port du masque est obligatoire dans les véhicules d'entreprise.
- Distance à l'extérieur et à l'intérieur:
 - Si la distance de 1,5 m entre deux personnes ne peut être respectée lors de travaux en extérieur, le port d'un masque est obligatoire.
 - Un masque doit toujours être porté lors de travaux à l'intérieur.
- Contacts brefs:
De brefs contacts sur le lieu de travail sont autorisés sans mesures supplémentaires (par ex. sans masque).
- Restaurants du personnel:
Dans les restaurants du personnel et les cantines d'entreprise, un siège sur deux doit rester libre.
Il est généralement obligatoire de porter un masque jusqu'au moment de consommer en position assise.
- Salles de réunion:
Le port du masque est obligatoire dans les salles de réunion et la règle de la distanciation doit être observée.
- Vitres de séparation:
Le port d'un masque facial est également obligatoire là où sont installées des vitres de séparation.
- Nettoyage des mains:
Un poste de désinfection des mains doté d'eau courante, de savon et de lingettes jetables doit être présent sur les chantiers.

Vous trouverez des informations détaillées sur la protection contre le coronavirus sur les chantiers sur la [page thématique de la suva](#).

Suva « Autocontrôle »

La Suva veut améliorer la sécurité dans les petites entreprises avec le nouvel outil en ligne « Autocontrôle ». Les contrôles de sécurité au travail peuvent ainsi être

effectués sans qu'une visite personnelle de la Suva soit nécessaire.

Les petites entreprises étaient rarement inspectées par la Suva, et la plupart jamais. À première vue, un patron ou la PERCO pourrait penser que ce n'est pas si grave. Toutefois, ils risquent de ne plus savoir où ils en sont réellement en termes de sécurité et de se laisser bercer par un faux sentiment de sécurité



Cette année, certains d'entre vous seront invités par la Suva à effectuer un autocontrôle (questionnaire comportant un maximum de 10 questions). La participation est obligatoire dans ce cas. En fonction des réponses, la Suva indiquera aux entreprises les mesures qu'elles doivent mettre en œuvre pour améliorer la sécurité au travail. L'entreprise confirme ensuite la mise en pratique. La Suva peut effectuer des vérifications ponctuelles à des fins de contrôle. La participation volontaire à l'autocontrôle n'est pas possible.

Que l'on vous demande ou non d'effectuer un autocontrôle, en tant qu'employeur ou PERCO, n'oubliez jamais vos responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. BATISEC vous aide en compilant les règles les plus importantes sur le [site web](#), par ex. les « règles vitales » pour votre secteur d'activité ou un large éventail de cours. Au moins une personne par entreprise doit avoir suivi le cours de base en particulier.

Vous trouverez d'autres informations sur l'autocontrôle ici: [Link](#)

Offre de cours en ligne BATISEC

Les cours PERCO obligatoires de la société BATISEC font partie intégrante de la solution de branche des associations d'employeurs suissetec, EIT.swiss, Swissolar, Isolsuisse, ASF et VSD ainsi que des syndicats Syna et Unia.

NOUVEAU: Tous les cours sont dispensés en ligne sous forme de webinaires:

- Mardi, 04.05.2021 / cours de base / 08.30 – 17.00
- Mercredi, 26.05.2021 / cours de formation continue *pratique* / 13.15 – 17.00



BATISEC propose des cours de formation continue pour PERCO et les employés dans toute la Suisse sous forme de cours en présentiel, de cours en ligne et de cours sur site dans les entreprises.

Une réduction de 10% est actuellement accordée sur les webinaires / cours en ligne.

L'inscription aux divers cours s'effectue sur <https://www.batisec.ch/fr/prestations/cours/>.

BATISEC Secrétariat

Batisec se tient à votre disposition pour toute question, commande ou autre demande:

BATISEC
c/o SRB Assekuranz Broker AG
Luggwegstrasse 9
CH-8048 Zürich
www.batisec.ch
info@batisec.ch
044 497 87 33

